80e ANNÉE. — N° 150. DIMANCHE 22 DÉCEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LE SORT DE LA FRANCE

Un professeur suisse, M. J.-R. de Salis, a publié dans un journal de langue allemande une série d'articles qu'il vient de réunir en brochure. Celle-ci, intitulée « Le sort de la France » *obtient, paraît-il, chez nos voisins, un très grand succès de vente et d'intérêt.*

Particulièrement à des époques comme celle où nous sommes on aime de savoir ce que pensent des observateurs étrangers et comment ils nous jugent. Celui-là nous est amical et son amitié semble avoir aiguisé sa clairvoyance. Tandis que la France éprouve la dureté du « malheur aux vaincus », *il se détourne de cette clameur pour exprimer au vaincu des sentiments d'estime et de chaleureuse sympathie.*

Seulement il veut arriver à déterminer les causes de notre chute, à se bien rendre compte de ce qui a pu mener la France où elle est. Il cherche d'abord le long de nos annales un moment comparable à celui d'aujourd'hui. Ni la défaite de 1871, ni celles de 1814-1815 ne lui offrent une possible comparaison. Pour trouver quelque chose d'à peu près analogue, il lui faut remonter aux plus sombres temps de notre histoire, à ceux qu'on croyait bien ne plus jamais revoir, à ce lugubre XVe siècle où la France semblait n'être descendue au plus bas de son destin que pour s'élever ensuite progressivement jusqu'à l'apogée de sa gloire et de sa puissance. Il appartenait, hélas ! à la Troisième République de l'abaisser encore au-dessous de cet abaissement.

L'historien suisse ne trouve en effet de comparable à notre situation d'aujourd'hui que celle qui suivit le désastre d'Azincourt (1415) où l'envahisseur anglais occupait la plus grande partie du territoire, y compris Paris et où le roi d'Angleterre fut proclamé régent du royaume de France. A cette époque aussi, comme à présent, on discutait pour savoir ce qui avait pu attirer sur le pays de si grands malheurs. On s'accordait pour reconnaître qu'il ne s'agissait pas seulement d'une défaite militaire et que celle-ci n'avait été rendue possible que par une déchéance intérieure de l'autorité, des institutions et des mœurs.

C'est à quoi veut nous amener le professeur de Zurich en nous faisant comprendre que la désagrégation de la féodalité à la fin du Moyen-Age et les rivalités intestines qui réduisaient à l'impuissance le pouvoir royal avaient décomposé la France de la même manière que la corruption du régime parlementaire et les luttes des classes l'avaient fait en 1940.

Il nous montre du XIVe au XVe siècles, la noblesse et la bourgeoisie se haïssant et se combattant comme le faisaient sous la Troisième République les partis politiques en bataille pour la conquête du pouvoir. Ainsi, toutes les énergies du pays étaient employées à affaiblir le pays au lieu de le servir, à s'entre-détruire au lieu de s'entr'aider et pendant que les Français ne se cherchaient d'adversaires que parmi d'autres Français, tous oubliaient l'ennemi extérieur — anglais tantôt et tantôt allemand — qui devait les mettre d'accord en leur rappelant dans une défaite commune cette solidarité nationale qu'ils n'avaient pas su pratiquer dans la victoire.

M. J.-R. de Salis insiste justement sur ce fait que si la France continuait à briller de tout son éclat pour le talent et l'intelligence, elle n'était plus une collectivité agissante, un organisme national ayant la faculté de se diriger, de prendre une décision et de la réaliser. Les dirigeants n'étaient que des sous-ordres !

Tout cela est trop cruellement vrai pour que nous ayons quelque chose à y redire. Oui, faillite d'un régime, mais non pas de la France, et c'est ce que M. J.-R. de Salis met très bien en valeur quand il montre que les malheurs de la patrie, aujourd'hui comme au XVe siècle, ont réveillé le sentiment national jusque dans les profondeurs de l'âme populaire et quand il déclare qu' « à l'heure de la catastrophe le peuple français a montré une « attitude des plus dignes et que l'armée se battit contre un ennemi supérieur « en nombre et en matériel avec une rare bravoure.

« Un jour viendra, *écrit-il*, où seront mis en lumière d'innombrables « faits qui témoigneront des vertus guerrières indiscutables, de l'esprit de « sacrifice et du sentiment de l'honneur de ce peuple dans les heures les « plus graves de son histoire. »

Les vertus du peuple de France ne seront pas inégales au grand devoir qui lui incombe, il importe seulement qu'elles soient bien dirigées.

Emile LAPORTE.

LE PROBLÈME DU PAIN

« La France devant vivre sur elle, seules des déclarations sincères, loyales et complètes permettront de maintenir une ration de pain aussi élevée que possible »
déclare le Ministre-secrétaire d'État au Ravitaillement.

Le Ministre secrétaire d'Etat au ravitaillement communique :

On sait qu'aux termes de la loi du 7 décembre 1940, les producteurs ou détenteurs de blé de la récolte 1940 ou des récoltes antérieures doivent, sauf cas de force majeure, livrer ces blés aux organismes stockeurs avant le 31 mars 1941.

En application de la même loi, les blés livrés aux organismes stockeurs pendant la période du 1er décembre 1940 au 31 mars 1941 bénéficieront, en remplacement des majorations mensuelles, d'une prime de prompte livraison dont le taux, fixé à 12 fr. par quintal pour les livraisons effectuées en décembre, atteindra 15 fr. pour celles de janvier et février et s'abaissera à 10 fr. pour celles de mars.

Les producteurs ont donc tout intérêt à livrer leur blé aux organismes stockeurs.

En effet, les blés détenus postérieurement au 31 mars 1941, à l'exception des quantités susceptibles d'être admises, avant le 31 août 1941, à l'échange contre pain et farine, seront réquisitionnés par l'Office national interprofessionnel des céréales au prix légal du blé au 1er septembre 1940.

D'autre part, pour avoir une appréciation aussi exacte que possible des stocks et des disponibilités en céréales de toutes natures, le gouvernement, par la loi du 17 novembre 1940, a institué la déclaration de ces stocks et disponibilités...

Il est superflu de souligner l'importance que présentent, dans les circonstances actuelles, une prompte livraison des blés détenus par les producteurs et une déclaration aussi exacte que possible de leurs disponibilités...

L'Office national interprofessionnel des céréales, qui vient d'être réorganisé sur le plan strictement professionnel, a besoin de connaître exactement les disponibilités en céréales.

Il est indispensable que, pour le 1er avril prochain, dernier délai, il ait à sa disposition la totalité de la production de blé.

Privée par le blocus des importations de blé des pays d'outre-Atlantique et des apports de riz et de maïs d'Indochine, la France doit vivre sur elle-même jusqu'à la soudure.

Seules des déclarations sincères, loyales et complètes permettront de maintenir une ration de pain aussi élevée que possible ; seule la livraison rapide des blés permettra à notre pays, à l'approche de la récolte prochaine, de ne pas connaître de véritables jours d'angoisse au point de vue de son approvisionnement en pain.

Les détenteurs de céréales noteront ces déclarations nouvelles et feront l'effort de livraison indispensable, sans hésitation et de bon cœur.

Ils ont, parmi les prisonniers et les habitants des villes, tant d'êtres qui leur sont chers, qu'ils penseront que toute dissimulation dans les stocks et disponibilités, tout retard dans les livraisons, impliqueraient une diminution dans la ration de pain dont souffriraient gravement les consommateurs en question.

Ils se souviendront en même temps que le blé est la céréale noble qui doit être entièrement réservée à l'alimentation humaine, qu'il est interdit de la faire consommer par le bétail, et ils apporteront dans ce but un concours entier au gouvernement.

Informations

Echanges de produits alimentaires

Des négociations menées activement par M. Achard, ministre du Ravitaillement pour l'échange de produits alimentaires entre les deux zones seraient sur le point d'aboutir.

Par exemple, il y a de l'huile d'olive dans le Midi, qui fait défaut en zone occupée et inversement du sucre, dont il y a des stocks pour dix années dans le Nord.

Les échanges s'organiseraient sous forme de troc. Tant d'huile pour tant de sucre. Il en serait de même pour bon nombre de denrées.

Les autorités allemandes ont compris l'intérêt commun qu'apporterait cet accord au point de vue du ravitaillement du pays.

100.000 tonnes de pommes de terre

Pour les plantations de printemps, 100.000 tonnes de pommes de terre seront envoyées en France, provenant moitié de l'Allemagne, moitié de la Hollande. Dix-sept mille tonnes sont déjà arrivées à Paris, venant d'Allemagne ; quarante mille autres tonnes arriveront prochainement.

Caisses d'Epargne

Un décret pris sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat aux Finances fixe à 3,50 0/0 l'intérêt qui sera servi aux Caisses d'épargne ordinaires par la Caisse des dépôts et consignations à partir du 1er janvier 1941.

Des enfants français en Suisse

Jeudi matin, à 8 h. 50, 117 enfants français sont partis pour la Suisse. Parmi eux, on compte 8 enfants du Limousin, 25 de la Provence, 22 de l'Auvergne, 20 du Languedoc, 10 de la Gascogne et 29 des Alpes et du Lyonnais. Ils seront reçus, nourris et hébergés gratuitement par les familles suisses. Un premier convoi d'enfants était déjà parti le 8 novembre.

La R.A.F. a bombardé Milan

Le communiqué italien annonce qu'en Italie septentrionale des avions ennemis ont lâché des bombes à proximité de Verceil, causant des dégâts légers à quatre maisons; sur Milan, causant des dégâts à quelques édifices et faisant un mort et quelques blessés, et sur Gênes, faisant des dégâts mais pas de victime.

L'Angleterre et l'aide financière américaine

M. Morgenthau, secrétaire à la Trésorerie américaine, a annoncé à la Commission des Finances de la Chambre des Représentants que sir Frederick Philips, délégué de la Trésorerie britannique, l'avait informé que la Grande-Bretagne ne pourrait plus passer d'ordres d'achat de matériel de guerre aux Etats-Unis si une aide financière ne lui était pas consentie.

Aux Etats-Unis

Un plan a été élaboré aux Etats-Unis, selon lequel toutes les questions concernant les armements américains et l'industrie de guerre seraient confiées à un Comité de trois membres. Pleins pouvoirs seraient accordés à ce Comité. Il aurait pour tâche essentielle de porter au maximum la production du matériel de guerre.

600 soldats internés en Suisse

Sur la demande du Gouvernement français, le Gouvernement suisse a autorisé le retour en France de 600 soldats français, malades légers.

Un train est parti de Genève le 20 décembre et a été dirigé sur Roanne et Clermont-Ferrand, où il est arrivé le 21.

EN PEU DE MOTS...

— Mardi, a commencé à Marseille, sous les auspices du Secours National, la distribution du « plat national », servi au prix de 2 fr. 50, et qui se compose de bœuf aux haricots et de pommes de terre.

— Dans un discours radiodiffusé, lord Beaverbrook, ministre de la production aéronautique d'Angleterre, a fait allusion à un nouveau type d'appareil anglais, « Whirlwind ».

— C'est à Nice qu'a été gagné le gros lot de 5 millions de la Loterie Nationale. C'est la 4e fois que le gros lot échoit à des acheteurs niçois.

— L'accord franco-espagnol concernant les échanges commerciaux entre les deux pays prévoit un crédit de 500.000 fr. destiné à l'importation en France de poisson frais venant d'Espagne.

— M. de Brinon, ambassadeur de France, est nommé délégué général du Gouvernement dans les territoires occupés. M. Pierre Dominique est chargé de la direction du département de presse et censure à la présidence du Conseil.

Nos Echos

La question est posée !

Cette rubrique est commode. On est autorisé à y parler de tout un peu sans avoir à approfondir les questions, et rien qu'en se faisant « l'écho » des choses et des gens, de tout ce qui se dit, raconte et colporte parmi le public multiple, ondoyant et divers.

Ainsi je peux vous donner une explication, comme je l'ai reçue, d'un petit phénomène qui avait semblé un peu étonnant : je veux dire l'absence des oies grasses au dernier marché de Cahors où l'on croyait qu'il y en aurait beaucoup.

— Eh bien ! s'il n'y en avait pas, ce n'est pas parce qu'on n'en avait pas envoyé, mais parce que celles qu'on avait envoyées ont été arrêtées en route et détournées vers d'autres voies.

— Comment cela, ai-je demandé ?

— Par les moyens les plus simples, m'a-t-il été répondu. Il s'est trouvé dans les trains et même sur certaines routes des gens bienveillants et empressés qui ont épargné aux fermiers et fermières la peine de se rendre jusqu'au marché de Cahors pour y vendre leurs oies, en les leur achetant tout de suite. Et vous savez bien que les prix taxés ne sont affichés ni dans les wagons de chemin de fer ni le long des routes dans la campagne ! Alors, n'est-ce pas, vous comprenez, ces marchés qui devaient réserver aux acheteurs des bénéfices futurs assuraient aux vendeurs des profits immédiats.

— Dites donc, ai-je remarqué, mais une opération concertée de ce genre, est-ce que vous ne croyez pas qu'elle ressemble assez bien à de l'accaparement ?

— Il faudrait d'abord que le cas fût soumis aux autorités compétentes !

— Eh bien ! je vais le leur soumettre, et je suis sûr qu'elles compléteront !

La question est réglée.

Nous sommes contents que la question soit maintenant réglée de savoir ce que signifiera d'une part le tocsin de la Cathédrale et d'autre part la sirène de la Mairie. Le public ne savait plus et il n'a heureusement pas eu à se poser la question. Mais tout de même ça aurait pu arriver !

Donc, dans les petites affaires comme dans les grandes, on fait de l'ordre et, ma foi, on le fait bien. Ici, on a parfaitement adapté les choses aux convenances.

Le tocsin est réservé aux alertes aériennes et la sirène aux incendies. Comme celle-ci s'entend généralement bien mieux que celui-là, il est très naturel qu'on le charge de signaler une chose qui a tout de même plus de risque d'arriver que l'autre.

Et maintenant, il nous reste à souhaiter qu'on ne les entende jamais, ni l'un, ni l'autre !

De la monnaie

On va s'occuper de nous donner une nouvelle monnaie métallique : des pièces de vingt, de dix et de cinq francs à l'effigie du chef de l'Etat.

Il y a longtemps (depuis 1864, peut-être bien) que les Français n'ont plus eu sur leurs pièces l'image d'un être réel. Souhaitons vivement que celle du Maréchal soit d'une belle gravure, car depuis Napoléon III nous n'avons pas été gâtés sous ce rapport.

J'en demandai la raison un jour au Directeur de l'Hôtel des Monnaies, un charmant homme qui me faisait à l'occasion d'un reportage (sur les futures pièces de 20 francs en or) les honneurs de son illustre maison. Il me donna des explications laborieuses d'une « technicité » épineuse qui, je dois le dire, ne me convainquirent point.

Comment admettre, en effet, que les artistes graveurs de l'époque de Louis XIV et même de Louis-Philippe aient exécuté de belles frappes que ceux d'aujourd'hui, avec un matériel aussi perfectionné, sinon davantage, sont incapables d'obtenir ?

Quoi de plus beau, pourtant, qu'une belle monnaie ? Elle honore un régime. Nous avons tous en nous un numismate qui sommeille et la vue d'une belle médaille nous réjouit. Quand cette médaille représente une somme d'argent, nous sommes doublement fiers de l'avoir gagnée.

Le dernier graveur qui fit une République pour la pièce de cent sous en nickel, prit pour modèle, une jolie fille qu'on me montra, un soir, dans une Théâtre de Paris. Elle n'était pas peu fière de se promener dans la poche de tous les Français. Elle aurait pu offrir son portrait à peu de frais, comme le fit un jour Napoléon.

La tragédienne, Mlle George, qui admirait fort l'Empereur, lui réclamait depuis longtemps son portrait sans pouvoir l'obtenir. Un jour, dans la bibliothèque du château, étant seule avec son idole, elle renouvelle sa demande. Alors Napoléon, un peu agacé, tire de sa poche une pièce d'or de vingt francs : « Tenez, dit-il, en la lui tendant, on dit qu'il me ressemble. »

La tragédienne, déçue, prit le Napoléon. Sans doute eut-elle l'esprit d'en faire une broche.

PAN.

Chronique du Lot

LES POMMES DE TERRE !
Consommateurs, restaurateurs, vendeurs et transporteurs, ceci vous intéresse !

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'important arrêté suivant :

Article premier. — A partir du 20 décembre 1940 et dans les villes de Cahors et Figeac, les consommateurs ne pourront s'approvisionner en pommes de terre que sur présentation des tickets de consommation qui seront détachés par le détaillant en échange de la ration fixée au paragraphe suivant :

La quantité de pommes de terre qui sera remise contre les tickets délivrés en échange est fixée au maximum à 1 kg. par décade (10 jours).

La ration afférente à la dernière décade de décembre s'échangera contre le ticket G de la feuille de tickets de viande.

Article 2. — Dans les localités visées à l'article premier le contingent attribué à chaque restaurant sera fixé par le Président du Syndicat des Hôteliers et restaurateurs auquel les intéressés devront adresser leur demande d'approvisionnement.

Article 3. — Dans les localités visées à l'article 1er toute vente directe au consommateur par des catégories de commerçants autres que les détaillants est *formellement interdite.*

La vente directe du producteur au consommateur est interdite dans ces mêmes localités.

Article 4. — L'achat de pommes de terre à la propriété quelle qu'en soit l'importance est soumis à l'autorisation préalable de l'Intendant directeur du ravitaillement général.

Article 5. — Tout transport de pommes de terre effectué par route ou par voie ferrée, par ou pour le compte d'un commerçant doit être accompagné d'un titre de circulation délivré par l'Intendant directeur du ravitaillement général.

Toute marchandise qui circulerait sans être accompagnée d'un titre de circulation sera confisquée au profit du ravitaillement général.

Fait à Cahors, le 17 *décembre* 1940.

LE PREFET.

Déclaration obligatoire

Ajoutons que par un arrêté spécial, M. le Préfet du Lot prescrit à tout détenteur, à quelque titre que ce soit, de pommes de terre d'en faire la déclaration à la Mairie avant le 25 décembre si la quantité possédée excède 10 kilogs par membre de la famille.

Distribution exceptionnelle de riz

M. l'Intendant, Directeur du service du ravitaillement général, porte à la connaissance de la population, qu'une distribution exceptionnelle de riz sera faite, contre remise du coupon n° 5 de décembre de la carte d'alimentation, à raison de 100 grammes par personne pour toutes les catégories de consommateurs, pour la période du 22 décembre 1940 au 5 janvier 1941.

L'affichage des locaux vacants

Le « Journal officiel » promulgue une loi portant réglementation de l'affichage des locaux vacants.

Aux termes de cette loi, les propriétaires, usufruitiers, locataires, cessionnaires de baux à loyer, de locaux à usage d'habitation ou professionnels meublés ou non meublés, ou leurs gérants, ainsi que les exploitants de maisons meublées ou de pensions de famille sont tenus de faire connaître par des écriteaux extérieurs les locaux vacants qui leur appartiennent, dont ils ont la jouissance ou qu'ils administrent, dans la quinzaine de la vacance.

L'affichage doit porter l'indication du nombre de pièces et du prix de location demandé.

Association des Alsaciens-Lorrains

Les anciens ouvriers ou employés de l'U.C.P.M.I., usine d'Hagondange, mines de Roncourt, mines de Sainte-Barbe d'Algrange et fonderies d'Ars-sur-Moselle, sont priés de se présenter à la permanence de l'Association, à la Mairie de Cahors, de 17 à 18 heures, ou d'y faire connaître d'urgence leur adresse actuelle, en vue d'y recevoir une communication importante les concernant.

Bagages des expulsés lorrains

Les expulsés qui ne sont pas encore en possession de leurs bagages, devront adresser, avant le 25 décembre, une demande à la gare de Lyon-Brotteaux :

1° en précisant leurs nom, prénoms, commune d'origine et adresse actuelle ; 2° en donnant une description aussi exacte que possible des colis et des marques extérieures que ceux-ci pourraient porter ; 3° en possession de ces renseignements, la gare de Lyon-Brotteaux invitera la gare ou le Centre d'Accueil possédant les bagages en souffrance, à les réexpédier sur la gare qui dessert la localité désignée.

La T.S.F. pour les réfugiés

Depuis trois semaines, l'Actualité radiophonique de la Radiodiffusion Nationale consacre quatre émissions par semaine aux réfugiés.

Ces émissions, qui sont faites en accord avec la Direction des Réfugiés du Ministère de l'Intérieur, passent sur les antennes des Postes Nationaux de la zone libre, les dimanche, lundi, mercredi et vendredi, à 7 h. 50.

Le but de ces émissions est :

1° de créer un climat favorable à l'accueil et à l'intégration des réfugiés ;

2° de fournir rapidement le maximum de renseignements aux réfugiés, auxquels l'Administration n'aurait pu répondre, en raison du nombre considérable de demandes individuelles.

Legs Teysseyre

La Commission spéciale instituée par testament de M. Teysseyre, de Touzac, s'est réunie le 19 décembre, à l'Hôpital-Hospice, à l'effet de désigner le bénéficiaire de la rente de 500 francs donnée tous les ans au père ou à la mère d'une nombreuse famille.

Cette somme a été attribuée à M. Maurice Lafon, cultivateur à Boissières, père de 10 enfants vivants.

CAHORS

JEUNESSE NOUVELLE

Les Compagnons sont là !

Depuis deux mois, les Compagnons de France sont en Guyenne. Leur principale préoccupation jusqu'à ce jour a été le chômage. Ils ont organisé des compagnies groupant les jeunes de 16 à 20 ans sans travail. Ils en ont créé 12 dans la province et ce nombre ira toujours croissant.

Leur activité ne veut pas s'arrêter là. Ils ont décidé de lancer des compagnies normales ou de loisir pour les jeunes de 16 à 20 ans qui travaillent dans les usines, les bureaux, les champs, ou qui étudient, et qui n'appartiennent à aucun groupement de jeunesse. 30 0/0 seulement des jeunes sont organisés. Il en reste donc 70 0/0 qui n'ont qu'une vague camaraderie de rencontre, qui sont sans idéal, sans but. C'est pour ceux-là que les Compagnons de France lancent les Compagnies de Loisir.

Ils vivront la vie compagnon le jeudi, le samedi ou le dimanche. Ils auront leur chantier, ils travailleront, ils feront de l'hébertisme, ils vivront la vie de plein air, ils apprendront à jouer le franc-jeu, à chanter.

La vie « Compagnon » leur apprendra aussi à s'unir les uns aux autres dans une discipline large et compréhensive mais rude, pour aider par leur travail collectif et individuel au redressement de la France.

L'heure est sonnée de s'attaquer à tout ce qui est indigne de la jeunesse et de la France : l'égoïsme, le débraillé, l'à-peu-près dans le travail, le confort, la tiédeur ; et d'établir par le Compagnonnage : le sens social, la discipline et la tenue, l'habitude du service, le goût du travail, la vigueur et la rudesse dans la vie de plein air, la découverte et la passion de la France.

Jeunes, venez, prenez contact avec les permanences « Compagnons », renseignez-vous et vous verrez comme les « loisirs » que nous vous proposons sont « chics », et comme ils répondent à votre désir de servir utilement votre pays dans l'enthousiasme et la joie. — *Compagnons de France, 3, rue Victor-Hugo, Périgueux.*

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec regret la mort de M. Ernest Combes, chef d'escadron de la légion de gendarmerie de Paris, décédé à Cahors.

M. Ernest Combes avait exercé, il y a quelques années, à Figeac, les fonctions de capitaine commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement.

Les obsèques de M. Ernest Combes ont été célébrées mardi à Cahors, en présence de la famille. Les honneurs militaires ont été rendus par un détachement de gendarmerie et d'infanterie.

Nous adressons à Mme Combes, à ses enfants, à la famille, nos sincères condoléances.

C'est, également, avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Jean-Pierre Girma, receveur de l'Enregistrement en retraite, décédé à Cahors à l'âge de 82 ans.

M. Jean-Pierre Girma était une personnalité bien connue et estimée dans notre ville.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

CHAMBRE DES MÉTIERS

Registre des métiers. — Nous relevons fréquemment dans certains journaux professionnels des informations plus ou moins erronées en ce qui concerne la qualité des artisans ressortissants aux Chambres des Métiers et l'obligation leur incombant d'être immatriculés au Registre des Métiers.

Nous précisons une fois de plus que toute personne exerçant une profession sous la forme artisanale et n'occupant uniquement, en sus des membres de sa famille, que cinq unités, compagnons et apprentis, est également ressortissante des Chambres de Métiers et doit obligatoirement procéder à son inscription au Registre des Métiers.

Nous ajouterons que le fait d'acquitter ou non la taxe pour frais de Chambre des Métiers ne dispense pas de l'obligation d'être immatriculé au Registre des Métiers.

Egalement, le fait d'être ou non inscrit au Registre des Métiers ne dispense pas de l'acquittement de la taxe pour frais de Chambre de Métiers.

Par ailleurs, le fait pour un artisan-maître ou une artisane d'être immatriculés au Registre du Commerce ne fait pas obstacle à leur inscription *obligatoire* au Registre des Métiers.

LA CARTE DE SAVON

Les feuilles de tickets donnant droit à la perception du savon seront distribuées à la population de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

Samedi 21 décembre : lettres G, H, I, J, K et L.

Lundi 23 décembre : lettres M, N, O, P et Q.

Mardi 24 décembre : lettres de R à Z.

Ces feuilles de tickets auront une validité de 3 mois (décembre-janvier-février) et seront remises aux consommateurs en échange du coupon n° 9 de décembre de la carte d'alimentation.

Les personnes qui auraient déjà reçu de leur fournisseur le savon de décembre en échange du coupon n° 9 recevront une feuille de tickets, mais le coupon n° 2 de cette dernière, afférent au mois de décembre, sera annulé par les soins des employés du service.

Les instructions sur le mode d'utilisation de la feuille de savon se trouvent au verso de chaque feuille de tickets.

Les consommateurs sont priés de se munir de pièces d'identité

UN PEU DE SURVEILLANCE LA NUIT !

Depuis quelques jours, des propriétaires ont le regret de constater que, pendant la nuit, leurs jardins ont été visités par des maraudeurs qui, évidemment, n'en sont pas repartis les mains vides.

Au contraire ! C'est ainsi, en effet, que des propriétaires ont déclaré que leurs cabanes, contenant poules, dindons, lapins, avaient été littéralement vidées.

D'autres ont été victimes de vols de légumes dans des proportions très fortes.

Ces vols, qui ont été commis quai Cavaignac, au Pot-Trinquat, à Cabessut, dénotent une réelle audace de la part de leurs auteurs qui, d'autre part, ont une connaissance parfaite des lieux où ils pénètrent, où ils opèrent.

Aussi bien, une enquête est ouverte et on espère qu'avant peu elle donnera de bons résultats.

Dans tous les cas, nous croyons savoir qu'une surveillance va être exercée la nuit: en cette période, où l'obscurité est presque absolue, cette surveillance s'impose.

Il y a quelques années, elle fut d'une réelle efficacité et il en sera de même actuellement. L. B.

MAIRIE DE CAHORS

Par ordre de M. le Préfet du Lot, tous les réfugiés âgés de 16 à 50 ans, actuellement à Cahors, doivent obligatoirement se faire inscrire à l'Office départemental de placement, rue Emile-Zola, à Cahors.

En cas de non inscription, l'allocation sera retirée aux récalcitrants.

Un sanglier de 74 kilos se fait happer par un autobus

M. Cammas, conducteur de l'autobus qui effectue le trajet de Fumel à Freycinet-le-Gélat et retour revenait de nuit à son garage de Fumel, lorsque, non loin de St-Martin-le-Redon, il vit une lourde masse noire sortir d'un fourré pour traverser la route.

Malgré un violent coup de frein, M. Cammas ne put éviter l'animal, un superbe sanglier de 74 kilos qui, bien que grièvement blessé par le choc, paraissait résolu à se défendre avec une vigoureuse énergie.

M. Cammas sans perdre son sang-froid, prit la grosse manivelle de l'autobus et réussit, après une assez longue lutte, à étendre l'animal à ses pieds.

Installation d'une porcherie à Cabessut-Haut

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 11 décembre 1940, une enquête est ouverte sur le projet d'installation d'une porcherie à Cabessut-Haut.

Le dossier de ce projet restera déposé au Secrétariat de la mairie pendant un mois, à partir du samedi 21 décembre 1940, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire le dimanche 19 janvier 1941, M. le Commissaire-enquêteur recevra à la mairie les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients qui pourraient résulter de la réalisation du projet sus-mentionné.

Service des pharmacies

La pharmacie LESTRADE sera de service dimanche 22 et lundi matin 23.

La pharmacie Paul GARNAL sera de service le 25 décembre (jour de Noël).

Chronique des Théâtres

BACH en chair et en os

Ce soir nous aurons, au Théâtre Municipal, avec Bach, une soirée de franche gaîté et un spectacle que l'on ne peut voir qu'à Paris.

PALAIS DES FETES

Françoise Rosay, Pierre Renoir, Sylvia Bataille, Prince Y. Troubetzkoy dans un grand film français

SERGE PANINE

d'après le roman célèbre de Georges Ohnet, l'auteur du « Maître de forges ».

En complément : **Les mains diaboliques,** film policier.

EDEN

Samedi 21 et dimanche 22 décembre, en soirée. Dimanche, matinée.

Un film grandiose

LA CITADELLE

Samedi 21, dimanche 22 décembre, en soirée, à 20 h. 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

avec Robert Donat et Rosalind Russel.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**

Spécialiste renommé d'Indéfrisables

4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170

Pas plus cher, mieux, plus chic

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 13 *au* 20 *décembre* 1940

Naissances

Garrigues Paulette, rue Wilson.
Lafon Anne-Marie, rue Wilson.
Périès Simone, rue Wilson.
Minard Gabriel, rue Wilson.
Conquet Claude, rue Wilson.
Andral Marie-Thérèse, avenue de Paris.

Publications de mariages

Audoly Auguste, sergent, 23e R.I. à Cahors, et Olivier Céleste, ouvrière en parfumerie à Grasse (Alpes-Maritimes).
Thomas René, chauffeur-livreur, et d'Oliveira Paulette, S.P. à Cahors.
Vincent Maurice, négociant à Paris, et Galtié Suzanne, employée de bureau à Cahors.

Mariage

Baudrey Jules, comptable, et Sabrié Jeanne, S.P. à Cahors.

Décès

Luzergues Pauline, Veuve Bèsombes, S.P., 80 ans, rue de l'Université.
Marquès Guillaume, S.P., 67 ans, rue Wilson.
Sanchez Joaquim, manœuvre, 78 ans, rue Nationale.
Couderc Maria, Veuve Dumas, S.P., 51 ans, rue Wilson.
Portal Jules, veilleur de nuit, 54 ans, rue Wilson.
Combes Ernest, commandant de gendarmerie, 44 ans, Camp des Monges.
Girma J.-Pierre, retraité, 82 ans, rue Victor-Hugo.
Larnaudie René, plâtrier, 30 ans, impasse Ch.-Caïx.

Congés scolaires de Noël

Les vacances de Noël et du Jour de l'An sont fixées comme suit dans les établissements de tous ordres d'enseignement :

Sortie : le samedi 21 décembre 1940, après 16 heures.

Reprise des cours : le vendredi matin 3 janvier 1940.

Les Sports

STADE CADURCIEN — RUGBY

Pour nos prisonniers Le Stade Toulousain à Cahors

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est la toute première équipe du Stade Toulousain qui, le jour de Noël, sera l'hôte du Stade Cadurcien. Ce sera l'équipe qui, à deux hommes près, Sorrondo et Bautry, étudiants en vacances, remplacés respectivement par Bourdieu et Castagnon, battit dimanche dernier la fameuse équipe de la Section Paloise, en match comptant pour le challenge français. Le public cadurcien aura le plaisir d'applaudir aux exploits des Gaussens, Dutrain, Cazenave, Castagnon, Barthès (l'homme le plus vite en France après Valmy), et du côté cadurcien les Meulet, Heilhes, Chapou et autres feront tout leur possible pour accomplir une bonne performance ; Terrières en vacances, nous reverrons avec plaisir Eugène au poste de demi de mêlée. Ce sera là un des plus grands matches de rugby, et comme le bénéfice intégral de cette réunion sera versé à l'œuvre des prisonniers, nous espérons qu'un très nombreux public répondra à notre appel.

En attendant ce grand événement sportif, il ne faut pas oublier que le Stade a un match capital à disputer dimanche 22 décembre. En effet, nos joueurs doivent se déplacer à Souillac, en match comptant pour le 2e tour de la Coupe du Périgord-Agenais. Les Souillagais nous attendent avec confiance et comptent sur leurs belles lignes arrières, pour obtenir la décision. De son côté, l'équipe du Stade, maintenant bien au point et supérieurement enlevée par Meulet et Heilhes, est confiante en ses moyens et compte bien, par le cran de ses avants et le jeu incisif des trois-quarts, amener la victoire pour les couleurs cadurciennes. Ce sera là un très joli match. Les joueurs dont les noms suivent sont convoqués dimanche matin à la gare, à 10 h. 55: Carmen, Pégourié, Bourdet, Saint-Laurent, Bru, Planavergne, Fréjaville, Sénac, Terrières, Magnani, Chapou, Meulet, Heilhes, Cubaynes, Ricard, Iglesias, Palame.

Arrondissement de Cahors

Calvignac

Pour nos prisonniers. — Nous ne saurions trop louer l'heureuse initiative des membres de la Fédération des Chasseurs de Calvignac, qui ont organisé dimanche dernier une partie de chasse générale dont le fruit est destiné à confectionner des colis pour nos infortunés prisonniers.

Avec le même empressement, tous les « fusils » de la commune ont répondu au mot d'ordre donné dans ce sens et, dès lundi matin, des cuisinières bénévoles confectionnaient un délicieux civet, remplissaient des boîtes de conserves dont se régaleront, à coup sûr, nos chers absents.

A tous ceux qui, dans un même esprit d'entr'aide et de générosité, ont prêté leur concours à cette bonne œuvre, nous adressons nos plus vives félicitations.

Légion française des A.C. — Tous les anciens combattants de la commune, autant ceux de la guerre 1914-18 que ceux de la 1939-40, sont instamment priés d'assister à une réunion qui aura lieu à la mairie de Calvignac, mercredi 25 décembre, à 11 h.

Lalbenque

Marché aux truffes. — Grande animation au marché aux truffes qui eut lieu, mardi, à Lalbenque. La semaine ayant été favorable au cavage, un apport de 1.800 kilos de truffes fut mis en vente.

Les prix ont oscillé entre 45 et 50 fr. le kilo. Quelques petits lots de surchoix ont été vendus 55 fr. le kilo.

Luzech

La Légion. — Les combattants de la guerre 1914-18 et de 1939-40 se réunirent dimanche dernier à la mairie de Luzech en vue de la constitution du Comité communal provisoire.

MM. Troupel, vice-président, Andrieu et Henry, membres du Comité provisoire départemental, assistaient à la réunion.

Après l'exposé magistral de M. Troupel qui, en termes clairs, précis et pathétiques définit les buts que se proposait la Légion pour le redressement de la France meurtrie, l'assemblée procéda à la constitution du Comité communal provisoire, suivant les règlements en vigueur.

Furent désignés : MM. le docteur Vidal, président ; Tillet (1914-18) et Baudet (1939-40), vice-présidents ; Bessat, secrétaire ; X... (1939-40), secrétaire adjoint ; Nouvel, trésorier ; Boulzaguet, Manié, Sébal, Siutat et Miran E., membres.

Pour nos prisonniers. — Nos chasseurs organisèrent jeudi dernier une partie de chasse à l'intention des prisonniers de guerre de notre commune. Au tableau, 22 lapins, 5 lièvres et 2 perdreaux.

Lapins et lièvres constituèrent un succulent civet, préparé à la mode de chez nous par le réputé cordon bleu Mme Lurguie.

La société de chasse a fait parvenir à chacun de nos prisonniers une boîte de ce civet, qui leur apportera les parfums odorants de nos collines avec les meilleurs souvenirs et souhaits de leurs compatriotes.

Ajoutons que la société de chasse de Luzech a versé une somme de 100 fr. au Secours National local.

Beau geste de camaraderie et de solidarité patriotique, qui mérite des remerciements chaleureux.

Montcuq

Conseil municipal. — Dimanche dernier, 15 décembre, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Doumerc, Chevalier de la Légion d'honneur, maire de Montcuq. Secrétaire de séance : M. Carrière.

Réparations à des édifices communaux : M. le Maire rend compte que M. l'architecte, après une visite à l'église Saint-Hilaire, a constaté qu'un supplément de travaux était nécessaire pour faire disparaître un suintement relativement abondant par temps de pluie. Le Conseil décide, en principe, de faire procéder à l'exécution de ce supplément de travaux. Des réparations seront exécutées aux locaux scolaires de St-Géniez et de Rouillac, au clocher de l'église St-Privat, au clocher de l'église de St-Cernin.

Voirie urbaine : 40 mètres cubes de gravier seront répandus sur le sol des rues et places de la ville de Montcuq dès que les moyens de transport le permettront. Une commission de trois membres est désignée pour faire donner à la plantation d'arbres de la ville et de ses avenues tous les soins nécessaires.

Voirie rurale : Le cantonnier municipal est chargé d'aller sur les lieux se rendre compte de l'état d'un certain nombre de chemins ruraux. Le Conseil décide que les prestations dans la commune de Montcuq commenceront le 6 janvier au plus tard.

Voirie vicinale : Le Conseil vote les crédits suivants qui englobent les crédits non employés en 1940 à cause de la pénurie des moyens de transport :

Chemin de Ste-Croix, 3.000 francs ; chemin de Labrugade, 975 francs ; chemin de Couvignac, 400 francs ; chemin de St-Cernin, 600 francs ; chemin de Gayrac, 1.800 francs ; chemin de Bénech, 600 francs ; chemin du Bousquet, 300 francs ; chemin de Brocard aux Grèzes, 12.700 francs ; chemin du faubourg de Narsès, 13.400 francs. Total : 33.775 francs.

Comité secret : En comité secret le Conseil donne avis favorable à quatre demandes d'assistance aux femmes en couches, à trois demandes d'assistance médicale gratuite, à une demande d'assistance aux vieillards.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arrondissement de Figeac

Figeac

A la sous-préfecture. — M. Deleau, nommé sous-préfet de Figeac, a pris, depuis quelques jours, possession de son poste.

M. Deleau a débuté dans la diplomatie, carrière qui comporte de très nombreuses attributions et exige des connaissances très variées. Il ne sera donc nullement dépaysé dans ses nouvelles fonctions.

Nous lui renouvelons, ainsi qu'à Mme Deleau, nos souhaits de bienvenue les plus respectueux.

La journée des Lorrains. — Dimanche, à 11 heures, après le service religieux, la foule s'est rendue au cimetière pour le dépôt d'une gerbe au monument aux morts. Après la sonnerie « Aux morts » et le dépôt de la gerbe, qui fut fait par trois jeunes Lorrains en costume du pays, un chœur, dirigé par M. Young, organisateur de la cérémonie, fut admirablement exécuté.

Dans le cortège, nous avons remarqué : M. le général Niessel, M. Deleau, sous-préfet ; M. Loubet, maire ; MM. Besombes, Bouyssou, Bonnet, adjoints, et plusieurs autres personnalités.

M. le général Niessel, très ému, a assuré les réfugiés lorrains de toute la sollicitude figeacoise.

Légion française des combattants. — Les camarades anciens combattants ayant appartenu aux différentes Fédérations, ainsi que ceux de 1939-1940, n'ayant pas encore adhéré à la Légion française des combattants, sont priés de le faire dans le plus bref délai. Des bulletins d'adhésion sont à leur disposition chez MM. Petit, tissus, rue d'Anjou ; Lafon, coiffeur, pont Gambetta ; Roussille, épicerie, foubourg du Pin ; Tillet, hôtel des Carmes ; Vincent, bijoutier, rue Gambetta.

Le service du journal « Le Légionnaire » ne sera assuré qu'aux anciens combattants qui auront adhéré à la Légion.

Acte de probité. — Le sergent Louis Cahen perdit, au Family-Cinéma, un billet de 1.000 fr. Le directeur du Family lui remit ce billet, qui avait été trouvé dans la salle par l'ouvreuse, Mlle Andrée Dessalles.

Nos félicitations pour son acte de probité.

Foire du 15 *décembre.* — Très importante. Foirail bien garni. Nombreuses affaires sur le gros bétail. Forts achats de bovins d'élevage. Veaux de boucherie tous vendus ; cours extrêmes : 10 fr. 80 le kilo ; fixé par la taxe, 7, 8, 9 fr. Une dizaine de porcs gras en totalité. Au-dessous de 110 kg. de poids, 700 fr. les 50 kilos (taxe). Au-dessus 1.300, 1.400 fr. les 100 kilos.

Oies grasses et canards très disputés. Taxe, 16 fr. la livre. Foies d'oies hors de prix, 60 à 80 fr. la livre et rapidement enlevés. Pas de grains, pas de noix. Quelques sacs de châtaignes à 30 fr. le double-décalitre. Beaucoup de légumes et fruits ; œufs de conserve, 16 fr. 50 la douzaine. Quelques truffes sans cours défini. Fromages chèvre du pays, 7 fr. la douzaine.

Livernon

Prenez garde aux braseros. — Mme veuve Philomène Fraud avait installé dans sa chambre un petit brasero de charbon de bois insuffisamment enflammé. Au bout d'un moment, Mme Fraud a subi un commencement d'asphyxie qui, sans le secours d'une voisine, aurait pu être fatal.

Saint-Céré

Avis aux réfugiés. — Certaines modifications ayant été apportées à compter du 1er décembre au régime des allocations aux réfugiés, ceux-ci ont intérêt à consulter l'affiche apposée sous la halle.

Arrondissement de Gourdon

Dégagnac

Carnet de deuil. — C'est avec peine que nous avons appris la mort, à l'âge de 7 ans, de M. Léon-Pierre Salgues, fils de M. Philémon Salgues, gendarme attaché au bureau de M. le Capitaine-Trésorier à Toulouse.

A ses obsèques, qui ont eu lieu en notre nécropole au milieu d'une foule de parents et d'amis et des élèves des écoles publiques, nous avons remarqué une délégation, dont un officier de la gendarmerie de Toulouse, et d'autres, des brigades de notre région.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à notre ami, si cruellement frappé pour la quatrième fois dans ses plus chères affections, et à tous les autres parents, l'expression de nos bien sincères condoléances.

Lavercantière

La foire annuelle. — Notre foire annuelle, en raison des circonstances, n'a pas eu son importance habituelle. Néanmoins, quelques beaux lots de foies et truffes avaient été apportés.

Les foies ont valu jusqu'à 65 fr. la livre et les truffes, en moyenne, 50 francs le kilo.

Oies et canards, vendus à la taxe.

Salviac

Légion française. — Sous l'impulsion des deux dirigeants des associations dissoutes, MM. Bos et Vargues, la Légion française des anciens combattants a élu son bureau de la façon suivante :

Président : M. Bos Jean-Lucien ; Vice-Présidents : MM. Vargues Gabriel, Irague Georges (jeunes) ; Trésorier : M. Simon Arsène ; Trésorier adjoint : M. Couderc Albert ; Secrétaire : M. Prat Armand ; Secrétaire adjoint : M. Delmas Clovis (jeunes) ; Membres : MM. Grangié Maurice, Cournède Henri, Gibert Louis et Valet Paulin.

M. Bos Lucien a présenté le nouveau bureau et a exposé les buts de la Légion française avec clarté et une émotion contenue. Au cours de la réunion, plus de cent bulletins furent remplis.

Déclaration d'association. — Nous enregistrons la déclaration d'une association avec le titre « Patronage St-Jacques », ayant pour but, par le moyen des sports et d'un cercle d'études, de développer la formation physique, morale et agricole des jeunes gens et de créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité.

Président : M. Pierre Villard.

Nous souhaitons longue vie à cette jeune Société.

Souillac

Gendarmerie. — M. Dulau, maréchal des logis de gendarmerie à Souillac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite à M. Dulau, qui ne compte que des sympathies à Souillac où, depuis 6 ans, il commandait la brigade de gendarmerie.

USAGERS ET CONSTRUCTEURS DE GAZOGÈNES

Pour que votre appareil vous donne le meilleur rendement, pour redonner à votre véhicule les reprises de l'essence, adaptez le mélangeur d'air à surcompression

« LE COMPOUND »

(*modèle déposé*)

Le seul compressant le gaz avant l'admission au moteur. Pour tous renseignements, s'adresser à MM. BRY et MILOT, à Cahors, seuls dépositaires pour le département du Lot. (Livraison à lettre lue).

AVIS D'ANNIVERSAIRE

Madame Veuve Germain BACH ; Monsieur et Madame Roger THEIL, née BACH, et tous les autres parents, vous invitent à assister au service anniversaire qui sera célébré pour le repos de l'âme de

Monsieur Germain BACH

Gardien du Parc
Mutilé de guerre
Médaille militaire, Croix de guerre

le samedi 28 décembre en l'Eglise St-Barthélemy, à 9 heures du matin.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame GIRMA Henri ; Madame Veuve GIRMA Julien ; Madame Veuve ARNAUDET ; Monsieur et Madame GIRMA Jean et leur fille Michelle ; Mademoiselle GIRMA Marguerite ; Monsieur GIRMA René ; Monsieur et Madame ARNAUDET Jean et leurs enfants Jean-Pierre et Claudette, et tous les autres parents, alliés et amis remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean-Pierre GIRMA

Receveur de l'Enregistrement en retraite

P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

PETITES ANNONCES

SUIS ACHETEUR d'un **tour,** d'une **fraiseuse** et d'un **étau-limeur,** de construction récente et en très bon état. Faire offre à R. Labouèbe, 8, rue Massingy à Nice (Alpes-Maritimes).

DENTIFRICE tube Marielle, Crème à raser **Marielle.** Exclusivité : dépôt, expédition, 3, rue Portail-Alban, Cahors.

CONSOMMATEURS DE BON VIN

accordez votre confiance à la

MAISON SOUCIEUSE de la QUALITÉ

A. DELFOUR

à CAILLAC (Lot) — Télé. 1

ON DEMANDE **vendeuse pour magasin,** de préférence d'un certain âge. S'adresser Bureau du Journal.

ON DEMANDE **bons mécaniciens,** ou monteurs gazogènes, peintres, tôliers, électriciens. S'adresser Succursale Citroën, Cahors.

A VENDRE **tunique kaki** lieutenant très bon état. S'adresser : DENÈGRE, tailleur, rue Wilson, Cahors.

A VENDRE **Fonds de cordonnerie,** vente et réparations. Boutique avec matériel. S'adresser : Cantogrel, Agence Im. 4, rue des Jardiniers.

A VENDRE **Commerce alimentation,** avec matériel, logement, cave, boutique et arrière-boutique. Eau, gaz, électricité (petit prix). S'adres. : Cantogrel, Agence Im., 4, rue des Jardiniers.

A VENDRE **important immeuble,** bon rapport, centre ville. S'adr. Cantogrel, Agence Imm., 4, rue des Jardiniers.

VOICI LE GRAND FROID !

Pour avoir des calories, buvez du vin et du bon. Adressez-vous : *Aux Caves Cadurciennes,* vous y trouverez un *grand choix* en vins rouges, en vins blancs, en vins mousseux, en fûts et en bouteilles. Vins mousseux, vins Champagne,

Maison J. BARDIN et Cie

(derrière la Cathédrale), Cahors. Tél. 452

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

L'adjudication, sur soumissions et aux enchères des **28** et **30 décembre 1940,** déjà annoncée, ne comprendra que les remorques.

AVIS DE DETTES

M. SOLER, 41, av. de Toulouse, Cahors, ne répond pas des dettes que peut contracter sa femme, Marie SOLER, née Pérès.

VENDRE — ACHETER

INDICATEUR IMMOBILIER

R. MARATUECH

Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France

109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44

VENTE - ACHAT

LOCATION

Propriétés - Immeubles - Villas

TERRAINS

COMMERCES

GRAND CHOIX

Tous renseignements gratuits

UNIQUEMENT DU COURTAGE

SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

SOMMES ACHETEURS

PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix

REALISATION IMMEDIATE

Paiement comptant

Faire offres détaillées à

M. Robert MARATUECH

109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*

Téléphone 44

Au Lilas Blanc

ancienne Maison Théron

79, Bd Gambetta, CAHORS

Tél. 248

Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral — corbeilles, gerbes, coussins, croix, etc...

Couronnes et tous articles funéraires — modèles exclusifs — cierges

Cabinet Immobilier

(21e année)

J. DELLARD

propriétaire, 1, *rue Mar.-Joffre*

CAHORS

VENTE ET ACHAT

de propriétés de rapport et d'agrément

Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne

TERRAINS A BATIR

Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises

TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Pour toutes plantations arbres fruitiers d'agrément et d'alignement

rosiers, plants de vigne

Maison A. POUZERGUES

2 *bis,* rue Emile-Zola, près des Remparts, Cahors

Création de parcs et jardins

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen facile de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire au Laboratoire de M. **Auguste Vincent,** 8, place Victor-Hugo, à **Grenoble,** qui enverra, gratis et franco, les indications demandées.

BUREAU DES DOMAINES DE LUZECH

Location aux enchères publiques de la maison éclusière de Douelle et de ses dépendances situées commune de Luzech.

Le dimanche 29 décembre 1940, à 14 heures, à la mairie de Douelle, il sera procédé à la location aux enchères publiques de la maison éclusière de Douelle et de ses dépendances comprenant notamment : grange, étable, jardin de 12 ares, jardin de 8 ares 03 centiares, et pré de 26 ares 80 centiares, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sur la mise à prix de quatre cents francs par an. On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau des Domaines de Luzech.

Le Receveur des Domaines,
BESSIERES.

ETUDE DE Me RENÉ CHABAL

Huissier, 2, Allées Fénelon, CAHORS

VENTE AUX ENCHÈRES A SUITE DE SAISIE EXÉCUTION

Le MARDI VINGT-QUATRE DECEMBRE MIL NEUF CENT QUARANTE, à QUATORZE HEURES, place Aristide-Briand, à Cahors, il sera procédé à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, à suite de saisie exécution, d'une voiture automobile ayant les caractéristiques suivantes ;

Marque : Peugeot ; type : 301 D ; numéro d'ordre dans la série du type : 370.640, numéro du moteur : 370.640, puissance : huit chevaux ; immatriculation actuelle : 3.621 FS 5; ancienne immatriculation : 670 JT 1 ; conduite intérieure, quatre places, quatre portes, quatre glaces, couleur verte.

La vente aura lieu au comptant et l'adjudicataire paiera 15 0/0 en sus du prix d'achat pour les frais.

Aucune réclamation ne sera admise après la vente pour quelque cause que ce soit.

L'huissier poursuivant : CHABAL.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 1

LE SORTILÈGE DE VENISE

par ÉDOUARD DE KEYSER

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE I

— Madame, lisez ceci ! lança Jeannille d'un ton courroucé.

Elle brandissait une lettre ouverte qu'elle tenait entre le pouce et l'index.

La vieille personne qui terminait du courrier devant un secrétaire Louis XVI s'interrompit pour prendre la missive.

— Elle vous intéresse autant que moi, somme toute, termina Jeannille, qui s'assit sur une chaise basse, croisa les jambes, et attendit, le buste en avant.

C'était une bien jolie créature que Jeannille Campagnac. Assez jolie pour faire bonne figure dans un premier plan de film si son avenir l'avait exigé, avec sa chevelure tabac d'Espagne, ondulée savamment, de longs cils un peu sombres, un nez pur, assez court, qui donnait à son visage un cachet britannique, une bouche presque trop petite, bordée par des lèvres gonflées sainement, et qu'elle n'avait jamais rougies. Ceci était d'ailleurs un raffinement de coquetterie, car elle ne détestait ni la poudre, ni le rimmel discret. Une taille élégante, un corps splendidement proportionné, une démarche de princesse, des pieds et des mains permettant la plus petite pointure, complétaient un ensemble des plus harmonieux. Avec cela sportive, sautant un mètre, ne s'y reprenant pas plus de deux fois pour loger la balle dans un trou de golf, Jeannille Campagnac parlait l'anglais comme le prince de Galles et pratiquait suffisamment l'italien pour lire la « Domenica del Corriere » et jouir d'un opéra au San Carlo ; elle prisait tous les plaisirs que permet la fortune, ne comprenait pas qu'on gardât une automobile de l'année précédente, aimait Paris pour Paris, c'est-à-dire pour la rue de la Paix, les Champs-Elysées, le polo de Bagatelle, deux thés dansants, plus quelques salons en vue, remplis de jeunesse, et dans lesquels on rencontrait les gens dont les photographies ornent les grands magazines.

Elle serait satisfaite de s'allier à un nom de l'aristocratie, d'avoir de grandes couronnes brodées sur des draps, de s'entendre appeler Madame la comtesse... ou Madame la duchesse ; elle croyait partager l'avis — assez répandu de nos jours dans un certain monde — que, pour le mariage, l'amour n'est pas nécessaire, dans le sens étroit, borné, que nos grand'mères romanesques attribuaient à ce mot, mais que la camaraderie jointe à la largeur d'esprit rend la vie conjugale agréable, facile, exempte des soucis qu'entraîne la passion.

La sympathie éprouvée pour un beau garçon joyeux et sportif lui suffirait.

Elle avait dix-neuf ans.

La baronne de Génébrières replia la lettre, enleva ses lunettes, réfléchit un moment à la lecture qu'elle terminait.

C'était une dame blanche dont les bandeaux flattaient le visage fin, demeuré jeune à soixante-dix ans. Depuis cinq ans, elle assistait à l'émiettement de sa fortune. Un immeuble en béton armé s'effondrait, à peine fini, et le recours contre l'architecte se heurtait à la faillite, dénouement trop généralisé. Le désastre des caoutchoucs, et quelques placements aussi avantageux, l'avaient conduite à accepter comme pensionnaire Jeannille Campagnac, orpheline, dont elle avait connu les parents. Son intérêt ne lui avait même pas soufflé que pour son fils, capitaine au spahis sénégalais, dont le congé arriverait trois mois plus tard, la fille du verrier Campagnac serait une aubaine dorée.

— Eh bien ! questionna Jeannille avec un brin d'impatience. Votre avis ?...

— Est qu'il faut obéir.

Jeannille, dont les relations cultivaient le franc-parler, lui jeta :

— Vous conseillez bien vite l'obéissance, madame. Vous y perdrez pourtant une...

Elle s'arrêta court, avant l'insolence dont elle venait de se rendre compte.

Le sourire très doux de Mme de Génébrières la récompensa :

— Une charmante pensionnaire... répondit-elle. Entre les avantages et le devoir, petite Jeannille, sache qu'il ne faut jamais hésiter. On se prépare ainsi une vieillesse exempte d'amertume, en dépit des autres traverses de l'existence...

— Ce monsieur Brion...

— Est ton tuteur. Pendant deux ans encore, il a le droit d'ordonner et de te faire venir près de lui, à Venise. Au surplus, n'a-t-il pas raison ?... Tu as voulu une liberté très moderne... (que je ne comprendrai jamais... Mais je suis d'un autre âge). Tu as choisi tes relations... que j'ignore pour la plupart. M. Brion qui, de loin, ne cessait de s'intéresser à toi, s'inquiète. Il te le dit. Est-ce à tort ?

— Je sais de qui il veut parler, s'écria la jeune fille violemment : Guy de Francoule...

Mme de Génébrières fut peut-être sur le point de dire ce que bien peu de gens dans la société parisienne ignoraient, mais elle se souvint que l'on ne doit jamais, sans raison majeure, attaquer ceux dont on partage la classe sociale et comme Jeannille partirait, qu'elle ne verrait plus cette famille, elle jugea inutile de la démasquer.

La jeune fille reprit avec amertume :

— Une orpheline, dont toute la famille est éteinte, cela ne se présente que dans les romans. Sans cette guerre, évidemment, je ne serais pas sous la tutelle d'un étranger, d'un ancien employé de mon père.

— Les tiens eussent été des tuteurs aussi attentifs.

Jeannille se leva pour allumer une Primerose.

— Peut-il m'empêcher de me marier ? demanda-t-elle soudain.

— J'en suis certaine.

— Sauf en cas d'émancipation, pourtant.

— Je vois que tu es renseignée.

— Il faut s'armer, afin de pouvoir se défendre... Une réunion du conseil de famille suffit, je crois.

— D'après sa composition, que je connais, ses membres obéiront aux désirs de ton tuteur.

Jeannille, qui avait ouvert une « Illustration », se tourna vers la vieille dame.

— Une largesse... raisonnée... ne changerait-elle pas leur opinion ? demanda-t-elle.

— Tu es folle, répliqua Mme de Génébrières avec un peu de sécheresse. Ton tuteur a su choisir d'honnêtes gens.

— Il ne me reste donc qu'à m'incliner ?

— C'est mon avis.

— Bien... Et je vous remercie de la consultation.

Elle alla décrocher le téléphone, demanda son garage, donna l'ordre d'amener sa voiture rue Pierre-Charron.

Cinq minutes plus tard, elle s'installait au volant du cabriolet gris et outremer, aux lignes basses, au capot étalé comme la tête d'un félin qui va bondir. Elle conduisit rapidement. Elle aurait voulu se trouver sur une route libre, se lancer à quatre-vingt-dix pour donner un dérivatif à l'indignation qui pâlissait ses joues. Elle n'avait encore détesté personne ; elle se contentait du mépris. Mais aujourd'hui, elle connaissait l'éclosion d'un sentiment nouveau : la haine.

— Il a l'honneur d'une première, mon tuteur, mâchonna-t-elle, en parlant comme ses camarades alpinistes.

En dépit d'une allure un peu insolite, elle arriva sans encombre au Ranelagh, s'arrêta devant la grille d'un jardin, passa rapidement entre les pelouses et les massifs de rhododendrons.

La marquise de Francoule la reçut dans son boudoir. Elle portait, avec effacement, son ancestrialité féodale. Un front bombé, de petits yeux inquiets, le retrait fréquent de la lèvre inférieure, annonçaient un caractère instable ainsi que l'inhabileté dans le choix des moyens utiles pour satisfaire son ambition et garder aux siens, en dépit de tout, l'éclat d'un nom qui avait été grand. Acculés par un siècle de noce, de jeu, d'écuries malchanceuses, les Francoule avaient troqué l'hôtel historique de la rue de Babylone contre celui du Ranelagh, dans lequel la marquise hospitalisait des ventes de charité. Les paiements difficiles étaient responsables de ce que les grands magasins ne livraient plus aucune marchandise à crédit.

(*A suivre*).